Image not found or type unknown

# Demission co gerant égalitaire et création d une holding en SAS

Par **Bsk**, le **17/04/2016** à **07:36**

Bonjour,
Nous sommes 3 co gerants égalitaires au régime TNS et l un des co gérant souhaite et accepte de démissionner pour devenir salarié de la société car il nous empêche d obtenir le soutiens des banques à cause de son passif BDF .
1-Une fois sa démission effective et les démarches règlementaires effectué auprès du CFE, combien de temps faut il attendre pour lui faire un contrat de travail?
2- Sachant qu il détient 33.33% de part sociales et qu il est actuellement interdit bancaire,faut il qu il cède quelques parts pour passer en dessous de 25% pour que les banques ne tiennent plus compte de sa situation?
3-Dans un deuxième temps nous gérants restants, souhaitons monter une holding en SAS , qui acquérira une partie de nos parts en apport en nature (2x 25%) et a terme rachètera notre solde de parts sociales à tous.Est il préférable de créer cette SAS avant la démission du 3ième co gerant?
4- Combien nous coûterait un tel montage chez un avocat spécialisé?

Merci d avance pour vos réponses, nombreuses et précises je l espère.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés